

705 - Gestion des routes départementales

**705 Gestion des routes départementales
Propositions financières - Budget Primitif 2017**

Rapport n° CD/2016/173

Service Chef de file :

M3 - Entretien et exploitation

Service(s) associé(s) :

M220 – Service des projets d'infrastructures / M4 – Coordination infrastructures numériques et transport / J4 – Immobilier / L4 – Environnement et aménagement des territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée départementale de décider des crédits 2017 destinés au financement de la voirie départementale.

Les crédits affectés en 2017 à l'aménagement et l'entretien des routes départementales et les itinéraires cyclables s'élèvent à 45 232 844,95 € (non compris les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide et qui sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles). Ce projet de budget traduit la poursuite de l'effort de maîtrise budgétaire avec un pilotage très fin du rythme des opérations de modernisation et des grands projets d'aménagement, tout en maintenant un niveau d'entretien minimal permettant de sauvegarder le patrimoine routier du Département.

Axe 705 Gestion des routes départementales

| Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action : | | | | |
|--|----------------|--|----------------------------------|------------------------------------|
| Code Mode d'action | Section | Libellé Mode d'action | Budget Primitif voté 2016 | Projet Budget Primitif 2017 |
| 70510 | F | Modernisation du réseau routier | 100 000.00 | 128 500.00 |
| 70510 | I | Modernisation du réseau routier | 12 352 500.00 | 13 750 000.00 |
| 70520 | I | Entretien programmé du réseau routier | 16 700 000.00 | 15 700 000.00 |
| 70530 | F | Entretien courant du réseau routier | 12 184 986.00 | 11 239 100.00 |
| 70530 | I | Entretien courant du réseau routier | 300 000.00 | 300 000.00 |
| 70535 | F | Transfert EMS - Réseau routier | -* | 3 110 044.95 |
| 70540 | F | Bacs rhénans | 872 200.00 | 872 200.00 |
| 70540 | I | Bacs rhénans | 100 000.00 | 70 000.00 |
| 70550 | I | Centres techniques routiers | 68 000.00 | 63 000.00 |
| 70560 | I | Subventions pour les voiries départementales | -* | -* |
| | | TOTAL | 42 677 686,00 | 45 232 844,95 |

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

| Code Mode d'action | Section | Libellé Mode d'action | Budget Primitif voté 2016 | Projet Budget Primitif 2017 |
|--------------------|---------|---------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| 70510 | F | Modernisation du réseau routier | -* | -* |
| 70510 | I | Modernisation du réseau routier | 3 655 000.00 | 4 950 000.00 |
| 70520 | I | Entretien programmé du réseau routier | -* | 130 000.00 |
| 70530 | F | Entretien courant du réseau routier | 770 000.00 | 879 370.00 |
| 70530 | I | Entretien courant du réseau routier | 300 000.00 | 300 000.00 |
| 70540 | F | Bacs rhénans | 350 000.00 | 283 000.00 |
| 70540 | I | Bacs rhénans | -* | -* |
| 70550 | I | Centres techniques routiers | -* | 300 000.00 |
| | | TOTAL | 5 075 000,00 | 6 842 370,00 |

**Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action. Elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles. (cf rapport Budget Primitif 2017 synthèse).*

Propriétaire d'un réseau routier de près de 3 500 km, le Département a une obligation d'entretien et de sécurité sur l'ensemble des routes départementales. Un des enjeux majeurs de la politique routière est d'assurer un bon niveau d'accessibilité à l'ensemble des villes moyennes et aux différentes zones rurales, car il constitue un fondement favorisant l'aménagement harmonieux et le développement économique des territoires.

D'une façon générale, dans le cadre de sa stratégie d'investissement exposée lors des orientations budgétaires pour 2017, le Département ambitionne de consacrer chaque années 120 M€ aux dépenses d'investissement, dont environ 70 M€ à la maîtrise d'ouvrage.

Dans cette enveloppe, les dépenses récurrentes d'entretien du réseau routier représenteraient environ 19 M€ par an et les grands projets de modernisation du réseau routier autour de 10 M€ par an. A ces dépenses s'ajoutent 2,4 M€ (3,1 M€ en comptant aussi le fonctionnement) par an qui seront versés à l'EMS pour les projets routiers sur son territoire. **Ainsi, sur la période 2017-2020, la planification routière du Département serait porteuse d'un investissement global de l'ordre de 150 M€.**

Concernant l'entretien routier, des ajustements de niveaux de service ont été engagés depuis 2016, choisis parmi les moins sensibles et les moins perceptibles par les usagers tout en dégagant des économies budgétaires significatives, tels que l'optimisation de l'organisation du fauchage et de la viabilité hivernale, en adaptant les moyens aux stricts besoins de la sécurité et de la viabilité, ce qui conduit à réduire les réserves de moyens en cas de pannes ou de défaillances des matériels.

Il est proposé que les grands enjeux de la collectivité soient servis par les objectifs-cadres suivants :

- révision de la planification pour la mise en œuvre du Schéma Routier Départemental 2020, établi avant 2008, pour accorder la priorité aux opérations offrant le meilleur levier pour le développement économique ;
- recherche de cofinancements notamment européens pour les investissements dans les projets de proximité, en particulier les aménagements cyclables pour lesquels les retombées économiques sur les itinéraires européens sont substantielles ;
- priorité aux seules sections où la structure de chaussée est insuffisante pour les travaux de renforcement de chaussées en agglomération accompagnant des travaux communaux de réaménagement des trottoirs ;

- sauvegarde du patrimoine, en consacrant prioritairement l'entretien programmé et l'entretien courant du réseau routier à intervenir sur les chaussées et leur assainissement, et prolonger ainsi sa durée de vie ;
- organisation de la viabilité hivernale en mobilisant des moyens matériels au plus près des stricts besoins pour permettre des conditions de circulation acceptables sur les territoires.

Enfin, 2017 verra aussi le transfert à l'Eurométropole (EMS) de 223 km de routes départementales et de 47 km de pistes cyclables dont notamment les pistes emblématiques le long des canaux. Ces transferts sont accompagnés des dotations annuelles nécessaires à l'exercice de la compétence voirie par l'EMS sur ces voies, soit environ 3,1 M€.

Les propositions de crédits relatifs au BP 2017 se répartissent de la façon suivante :

70510 – Modernisation du réseau routier :

Crédits proposés au BP 2017 : **13 878 500 €**

Cette dotation est composée de **13 750 000 €** en investissement et de **128 500 €** en fonctionnement.

En investissement :

1. Les projets d'aménagement du réseau routier principal et opérations de proximité

Crédits proposés au BP 2017 : **13 115 000 €**

En 2017, il est proposé que l'aménagement du réseau routier départemental se déploie principalement dans les domaines suivants :

- Les projets d'aménagement du réseau routier principal pour un montant de 8 150 000 € destinés à :
 - réaliser quelques travaux de finition pour achever plusieurs opérations lancées ces dernières années (RD421 entre Saverne et Hochfelden, RD28 entre Soultz-sous-Forêts et Seltz et RD422 Déviation de Molsheim) ;
 - poursuivre les travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD1004 au niveau de Marmoutier sur la base d'un projet revu pour en réduire le coût ;
 - achever la construction des ouvrages d'art du contournement de Dossenheim/Zinsel et continuer l'aménagement de la liaison entre la RD14 et la RD133 entre Saverne et Bouxwiller pour améliorer l'accessibilité au Pays de Hanau ;
 - engager les travaux d'aménagement de la traversée sécurisée du Rhin pour les cyclistes et piétons le long de la RD2 à Gamsheim avec la reconstruction des ponts sur les écluses et la réhabilitation du pont permettant l'accès à l'usine hydroélectrique ;
 - commencer les travaux de suppression du PN20 à Molsheim (achèvement des acquisitions foncières, travaux préparatoires, démarrage des travaux d'ouvrage d'art par la SNCF) après ceux de mise en accessibilité de la gare de Molsheim en septembre 2016 ;
 - commencer les travaux de déviation de la RD111 à Duttlenheim pour permettre le développement de l'entreprise Lohr ;
 - réaliser les travaux préparatoires à la sécurisation du carrefour de la RD1420 avec la RD804 à Wisches ;
 - engager les premiers travaux d'aménagement de la liaison entre la RD1420 et la RD392 à la hauteur de Dorlisheim et Mutzig permettant de soulager ces communes d'une partie du trafic qui les traverse et d'améliorer l'accessibilité à la zone d'activités Atrium ;
 - mener les études et procédures relatives aux autres projets retenus également pour leur intérêt et utilité aussi bien pour le Département que pour les territoires qu'ils desservent et pour lesquels ils constituent un véritable levier de développement et d'attractivité en matière d'économie et d'emploi.

- Les opérations sur le réseau routier secondaire, les aménagements de sécurité et les itinéraires cyclables, opérations regroupées dans le programme des projets de proximité, pour un montant de 1 800 000 €.

Ce budget est destiné à :

- engager la réalisation de différentes sections d'itinéraires cyclables nécessaires pour achever quelques liaisons structurantes du réseau cyclable et notamment celles prévues dans le Plan Vélo 2020 :
 - itinéraire cyclable le long de la RD468 entre Auenheim et Sessenheim qui constitue le dernier maillon de l'EuroVélo 15 - Véloroute-Rhin ;
 - itinéraire cyclable le long de la RD5 entre Stotzheim et Kertzfeld reliant EuroVélo 5 - Véloroute du Vignoble et l'EuroVélo 15 - Véloroute-Rhin ;
 - différents tronçons permettant d'assurer la continuité d'un itinéraire cyclable entre Molsheim et Saâles ;
 - achèvement de l'itinéraire cyclable le long de la RD207 entre Hindisheim et Krautergersheim.
- Mener les études et la réalisation d'aménagements permettant d'améliorer les caractéristiques géométriques de certaines routes et de certains carrefours.
- Poursuivre le programme décennal de sécurisation des itinéraires concernant les sections de routes départementales où l'accidentologie contre obstacles latéraux est supérieure au double de la moyenne nationale.
- Sur les chaussées neuves qui accompagnent les opérations d'aménagement menées par les Communes le long des RD en traverses d'agglomération, pour 3 000 000 €. Ces travaux de chaussées sont réalisés soit sous maîtrise d'ouvrage directe du Département, soit confiés par ce dernier aux communes ou EPCI au moyen d'une convention de maîtrise d'ouvrage désignée.
- Les actions d'aménagement foncier dans le cadre des opérations routières structurantes, dotés en 2017 de 155 000 €. Ce montant proposé concerne les travaux d'aménagements fonciers (remembrements) liés à des opérations routières départementales. Il s'agit notamment de permettre l'achèvement des opérations d'aménagement foncier agricole des communes de DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL, MACKWILLER, THAL-DRULINGEN, LORENTZEN et MARMOUTIER.
- La mise en place de mesures compensatoires environnementales exigées dans le cadre des projets opérations d'aménagement du réseau routier principal et des projets de proximité, pour 10 000 €.

Recettes :

Des recettes sont attendues à hauteur de 4 950 000 € pour l'ensemble de ces projets :

- 470 000 € de l'Etat et 430 000 € de la Région Grand-Est pour l'aménagement de la RD1004 à Marmoutier ;
- 2 000 000 € de l'Etat, 677 000 € d'Interreg, 498 000 € de CERGA et 225 000 € de la Région Grand-Est pour la RD2 à Gamsheim ;
- 150 000 € de l'entreprise Lohr pour la déviation de la RD111 ;
- 500 000 € de fonds européens FEADER pour les itinéraires cyclables.

2. Exploitation de la route : proposition de travaux et d'acquisitions d'équipements dans le cadre du Schéma Directeur de la Route Intelligente (SDRI) et pour le développement de la radio TETRA

Crédits proposés au BP 2017 : **635 000 €**

En 2017, cette proposition de dotation est destinée

- à la mise en place d'un dispositif d'information des usagers des bacs rhénans (Rhinau, Drusenheim et Seltz) par panneaux à messages variables et caméras vidéo,

permettant d'éviter des trajets inutiles pour se rendre à un bac qui s'avèrerait être à l'arrêt. Ce projet franco-allemand est éligible aux fonds européens au titre d'INTERREG V pour une subvention à hauteur de 50%. Le Département maître d'ouvrage de l'opération devra en assurer le préfinancement. Un début de réalisation est prévu en 2017 ;

- à l'acquisition d'équipements et de travaux d'amélioration du réseau radio numérique TETRA pour une montée en débit d'unités techniques du Département, pour la future interconnexion avec le réseau radio numérique du Haut-Rhin et pour développer le partenariat avec le SDEA.

En fonctionnement :

Crédits proposés au BP 2017 : **128 500 €**

En 2017, cette proposition de dotation est destinée :

- au paiement des indemnités accompagnant les acquisitions foncières liées opérations d'aménagement du réseau routier principal et les projets de proximité, pour 100 000.
- au financement des mesures compensatoires environnementales exigées dans le cadre des projets routiers, pour 28 500 €.

70520 – Entretien programmé du réseau routier

Crédits proposés au BP 2017 : **15 700 000 €**

En 2017, il est proposé de réaliser :

- les travaux habituellement appelés de « grosses réparations » des chaussées des RD hors agglomérations et en traverses d'agglomérations, les travaux de remise en état des ouvrages d'art sur RD et le marquage routier. Ces travaux consistent en général en des renforcements des caractéristiques mécaniques, structurelles, d'adhérence, d'étanchéité, Cette dotation est vitale pour la sauvegarde du patrimoine routier du Département et le maintien d'un niveau de service adapté aux besoins du trafic dans le département ; la dotation de ce programme permet de maintenir le réseau structurant dans un état de conservation satisfaisant. Elle ne permet pas d'éviter l'apparition de dégradations structurelles sur le réseau secondaire ;
- la mise à niveau des signalisations verticales des routes départementales et des itinéraires cyclables (achèvement du programme en 2017) pour lesquels les schémas directeurs ont été actualisés en 2012 ;
- toutes les études relatives à l'entretien, la réhabilitation, l'aménagement du réseau routier existant, les contrôles de fabrication des matériaux, de leur mise en œuvre, etc..., sauf celles qui sont liées à une opération de proximité, ni celles qui relèvent du budget de fonctionnement.

Recettes :

Une subvention de l'Etat d'environ 130 000 € est susceptible d'être versée au titre de la Dotation de Solidarité, fonds destiné à aider les collectivités ayant subi des dégâts de voirie suite aux intempéries de juin 2016.

70530 – Entretien courant des routes

Crédits proposés au BP 2017 : **11 539 100 €**

Cette dotation est composée de **11 239 100 €** en fonctionnement et de **300 000 €** en investissement.

Ce budget prend en compte les moindres besoins d'entretien du fait des transferts de près de 223 km de RD à l'Eurométropole à compter du 1^{er} janvier 2017. D'autre part, il est également tenu compte des économies générées par l'application de techniques, d'organisations, d'utilisation d'engins et de matériels plus performants pour exécuter cet entretien.

Cette dotation se répartit de la manière suivante :

En fonctionnement :

- l'entretien courant des chaussées, des dépendances et des équipements de la route : 7 204 000 € ; cette dotation est destinée à répondre aux besoins d'entretien courant des RD : réparations localisées sur chaussées, entretien des abords, maintenance de la signalisation, etc..., ainsi qu'une partie de la location des matériels et engins nécessaires à nos agents pour leurs interventions. Cette enveloppe est gérée avec le souci d'une attention accrue d'optimisation ;
- la viabilité hivernale : 3 589 000 € ; ce montant permet de faire face à un hiver normal, étant précisé qu'une part importante de ce crédit concerne les charges fixes de location d'engins et des entreprises privées en charge de certains circuits de salage et déneigement ; le coût de la viabilité hivernale peut être très fluctuant, et varier de 3,5 M€ à 7 M€ suivant la rigueur et la durée des conditions climatiques défavorables. Les ajustements s'opèrent en décisions modificatives si nécessaire ;
- 214 100 € pour les dépenses courantes d'entretien et de réparation du tunnel de Schirmeck ;
- 83 000 € comprennent essentiellement la redevance d'usage liée à la location du pont de Beinheim à SNCF-réseaux (ex-RFF) : ce pont, qui appartient toujours à SNCF-réseaux, permet la continuité de la RD87 pour la traversée du Rhin ;
- 35 000 € pour le financement d'un entretien spécifique pour les mesures compensatoires environnementales exigées dans le cadre d'opérations routières mises en service et nécessaire pour respecter les prescriptions réglementaires des différentes autorisations administratives ;
- 1 000 € gérés par le Service des Opérations Foncières, pour financer des travaux connexes et des locations immobilières ;
- 4 000 € au titre des travaux connexes aux opérations d'aménagements fonciers
- 100 000 € pour les études, contrôles, levés, ... relevant du fonctionnement ;
- 9 000 € pour permettre la poursuite de la démarche et la consolidation de la certification ISO 9001 de la gestion de crise et de certaines activités d'entretien.

Il convient de rappeler que les organisations du fauchage et de la viabilité hivernale ont été optimisées avec une réduction des moyens et une redistribution du nombre de circuits. Ces optimisations avaient pour but de répondre aux stricts besoins de la sécurité et de la viabilité et donc à réduire les réserves de moyens en cas de pannes ou de défaillances des matériels.

En investissement :

- 300 000 € pour les réfections définitives de tranchées, dépenses compensées par des recettes équivalentes ;

Recettes attendues :

De fonctionnement :

- 395 370 € provenant des remboursements des dégâts au domaine public routier occasionnés par des tiers, essentiellement versé par les assurances (dont un reversement exceptionnel : ventilateurs du tunnel de Schirmeck) ;
- 450 000 € provenant des redevances d'occupation du domaine public routier versées par les opérateurs de télécommunications ;

- 34 000 € pour des locations de terrains nus et baux à fermage.

D'investissement :

- 300 000 € provenant de la refacturation des travaux de réfection définitive des tranchées.

70535 – Transfert Eurométropole – Réseau routier

Crédits proposés au BP 2017 : **3 110 044,95 €**

En application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République, appelée plus communément loi NOTRe, 2017 verra notamment le transfert à l'Eurométropole (EMS) de 223 km de RD, 12 km de bandes cyclables faisant partie des routes qu'elles longent, 19 km de pistes cyclables séparées mais situées sur la même emprise que la route, auxquels il convient de rajouter environ 28 km le long des canaux (dont 6 km le long du canal de la Bruche).

Le Département a également réalisé, sur la période de référence retenue, une grosse opération d'investissement routier, le Contournement Oberschaeffolsheim-Wolfisheim (COW). Le coût de cette opération (plus de 6 M€) est intégré dans le calcul de la dotation, ce qui revient pour le Département à verser une dotation permettant à l'EMS de réaliser tous les 6 ans une opération de l'ampleur du COW.

Ce transfert de compétences effectué entre le Département et l'Eurométropole (l'étendue de l'EMS en 2017 comprendra le périmètre de 2016 de l'EMS augmenté de l'actuelle Communauté des Communes des Châteaux) est accompagné des ressources nécessaires à l'exercice normal de ces compétences.

Les charges ont été calculées à partir de la moyenne des années 2014 et 2015 pour ce qui est du fonctionnement, et de la moyenne des années 2010 à 2015 pour ce qui concerne l'investissement. Les modalités sont définies par une convention entre les 2 parties.

Les montants à transférer en 2017 :

Au titre du fonctionnement courant : 564 862,87 €

Au titre du mobilier et des locations relatifs aux routes : 109 328,86 €

Au titre de l'investissement courant et des grandes opérations routières : 2 435 853,22 €.

Ces montants transférés seront prélevés sur le budget de fonctionnement du Département.

70540 – Bacs rhénans

Crédits proposés au BP 2017 : 942 200 €

L'exploitation des bacs rhénans, dont la fréquentation annuelle en 2015 s'est élevée à 2 710 000 passagers, et propriétés du Département, est assurée en régie par le Département du Bas-Rhin depuis le 1er janvier 2009, date d'échéance de la convention qui en confiait la gestion au Service de la Navigation. La dotation en crédits proposée se répartit comme suit :

En investissement :

Les investissements, à hauteur de **70 000 €** en 2017, concerneront le renouvellement des inverseurs du bac automoteur Rhéanus.

En fonctionnement :

Les crédits de fonctionnement proposés pour 2017 sont à la même hauteur que ceux de 2016. Ils s'élèvent à **872 200 €** correspondant à la fourniture du carburant pour les deux bacs automoteurs (350 000 €), à la maintenance des installations et aux frais d'entretien préventif et curatif des trois bacs (425 000 €) avec notamment une mise en chantier naval périodique des bacs DRUSUS et SALETIO. Les autres dépenses de fonctionnement concernent l'énergie électrique, les fournitures d'entretien et de petits équipements, les véhicules de liaison, et le petit entretien du matériel et outillage, nécessaires au bon fonctionnement du service.

Recettes attendues :

Les inscriptions proposées s'élèvent à 283 000 €. Elles correspondent :

- pour 268 000 € à la participation de l'Allemagne aux frais de fonctionnement engagés sur le bac Drusus assurant la liaison Drusenheim / Greffern, auxquels l'Allemagne participe à raison de 50 % de la dépense globale, en application de la convention conclue entre le Département du Bas-Rhin et le Land de Bade-Wurtemberg le 30 septembre 1966 ;
- pour 15 000 € aux recettes complémentaires provenant du remboursement par Europa Park de la prestation de service, assurée sur sa demande par le bac Rhenanus, de deux heures supplémentaires de fonctionnement pendant l'ouverture hivernale du parc (décembre).

70550 – Centres techniques routiers :

Crédits proposés au BP 2017 : 63 000 €

Ce montant doit permettre aux Services Techniques Territoriaux (STT) d'acquérir des petits matériels tels que tronçonneuses, débroussailleuses à fil, etc pour 62 000 €.

Il est proposé que 1 000 € soient consacrés au paiement des dépôts et cautionnement, essentiellement des consignes pour des cuves et citernes de gaz.

Recettes :

Des recettes sont attendues au titre de l'action du Schéma Directeur de la Route Intelligente (SDRI) et pour le développement de la radio TETRA pour un montant de l'ordre de 300 000 € en 2017. Le montant précis n'est pour le moment pas validé par les autorités partenaires allemandes.

70560 – Subventions voiries départementales

Crédits proposés au BP 2017 : néant

Ce mode d'action concerne les cofinancements de la voirie prévus au CTAS (Contrat de Territoire de l'Agglomération Strasbourgeoise).

S'agissant de subventions d'investissement, les dépenses ne sont pas ventilées par mode d'action. Elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles. (cf rapport Budget Primitif 2017 synthèse).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 705 - Gestion des routes départementales.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written over a horizontal line.

Frédéric BIERRY